

## **Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 7 novembre 2017**

Vice-présidence : Monsieur Attila Krüszeli

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2017
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communication du président du Conseil Général
5. Election du président du Conseil Général
6. Préavis N°11 : Changement du tableau électrique de la STEP
7. Devis pour nouvelles constructions au cimetière
8. Fleurir et sécuriser le village
9. Règlement et utilisation de la déchèterie
10. Préavis N°12 : Budget 2018
11. Autres communications de la Municipalité
12. Propositions individuelles et divers
13. Jetons de présence
14. Agape

Le vice-président ouvre la séance à 20h.

### **1° APPEL**

Sur un total de 29 membres, 21 sont présents, 6 sont excusés et 2 sont absents.

### **2° PROCES-VERBAL DU 26.06.17**

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017. Il est accepté par 18 voix et 4 abstentions.

Comme le compte ne correspond pas, le vice-président rappelle que seuls les membres assermentés peuvent voter pour l'acceptation du PV. Il s'ensuit alors un nouveau vote qui conclut à l'acceptation du PV par 16 voix contre 4 abstentions.

Le Procès-verbal du 26 juin 2017 est donc accepté.

### **3. Assermentation des nouveaux membres**

Le vice-président rappelle que toute personne voulant être assermentée doit figurer sur la liste des électeurs.

5 nouveaux membres sont donc assermentés, il s'agit de :

Monsieur Jean-Marc L'Her, Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz, Madame Mirvete Miftari, Madame Lumturie Miftari et Monsieur Andréa Marre.

### **4. Communications du président :**

Le vice-président explique brièvement la raison pour laquelle il préside cette séance. Il affirme qu'il s'agit d'une situation particulière suite aux faits qui se sont produits durant la séance du 26 juin 2017 et les jours qui l'ont suivie.

En effet, une personne ne figurant pas sur la liste des électeurs a été assermentée durant cette séance, alors que cela n'aurait pas dû se produire. C'est pour cette raison que des

contrôles plus attentifs se sont faits avant les assermentations pour rester dans le respect de la loi.

Le problème étant, que lors de cette séance, nous avons procédé à l'élection du président du conseil général qui s'était soldée par l'élection de Monsieur François Roulier à 12 voix contre 11 pour Saman Handschin. Il s'avère donc que si la personne qui n'aurait pas dû être assermentée ne l'avait pas été, le résultat aurait pu être différent.

La Municipalité a dès lors déposé un recours contre l'élection du président auprès de la préfecture du Jura Nord-Vaudois le 19 juillet 2017. Le 23 juillet, 4 conseillers généraux ont également fait recours.

Le 26 juillet 2017, le service juridique du canton de Vaud a invité le vice-président à se prononcer au nom du conseil général sur la recevabilité des recours déposés. Le 2 août 2017, le vice président a choisi de ne pas se prononcer aux vues des quelques différends et tensions au sein du village.

Le 30 août 2017, le Conseil d'état du canton de Vaud a admis les deux recours et a annulé l'élection du président du conseil général du 26 juin 2017.

Cette décision a été rendue au vice-président, qui s'accompagnait d'un délai de recours de 30 jours (plus délais de garde des courriers recommandé et vacances scolaires).

Pour régulariser la situation, la Municipalité ainsi que le vice-président ont hésité à convoquer un conseil général tout de suite après cette décision afin de procéder uniquement à l'élection d'un nouveau président. Mais cela aurait entraîné deux conseils dans un laps de temps réduit. Du coup, il a été décidé d'avancer à novembre le dernier conseil de l'année et d'y intégrer l'élection du Président.

Monsieur Mensur Miftari se demande quel était le motif du recours des conseillers communaux. Le vice-président lui répond qu'il s'agissait du fait qu'un conseiller général ne remplisse pas les conditions légales pour être assermenté lors du précédent conseil.

Monsieur Amerigo Marre se demande s'il n'y a pas eu de divulgation de données personnelles, ce à quoi il est répondu qu'il n'y a pas d'éléments permettant de l'affirmer. Pour plus amples informations, il est possible de s'adresser au service juridique du canton.

Monsieur Mensur Miftari affirme qu'il est important pour la personne concernée de savoir si oui ou non des données ont été divulguées et quelles peuvent être ces données.

Le Vice-président lui propose de s'adresser directement à la préfecture, puisqu'il n'a pas d'information supplémentaire. Il ajoute également que la liste des électeurs de la commune est disponible à quiconque voudrait la consulter, bien qu'elle n'ait pas été utilisée correctement lors des conseils généraux puisqu'une telle situation ne s'était encore jamais présentée.

Monsieur Mario Messina confirme qu'aucune violation du secret de personne n'a été commise puisque la liste où figure la date d'établissement des personnes est accessible à tous. De plus, selon l'article 9 de la loi des communes, tous les conseillers généraux se doivent d'appliquer la loi si un vice de forme leur est communiqué.

## 5. Elections du président du conseil général

Avant de procéder à cette élection, le vice-président lit le chapitre 2 de l'article 11 du règlement du conseil général de la loi sur les communes pour rappeler la procédure des élections.

Il demande ensuite s'il y a des propositions de candidatures. Puisqu'aucun membre du conseil ne se propose, il demande à Monsieur François Roulier s'il souhaite toujours être candidat.

Ce dernier prend la parole pour expliquer que la situation suite à l'élection du dernier conseil était un peu tirée par les cheveux, sachant qu'à Villars-Epeney il n'y avait jamais eu de précédent. S'il se représente, il tient à préciser qu'il veut se concentrer sur les générations futures.

Il se propose finalement comme candidat, et puisqu'aucun autre membre ne se présente **Monsieur François Roulier est élu tacitement en tant que président du conseil général de Villars-Epeney.**

Le vice-président confirme qu'il faut regarder vers l'avenir et les jeunes. Il ne souhaite pas que les tensions au sein de la commune déteignent sur leur moral, et souhaite les garder motivés à s'impliquer pour la commune.

Monsieur François Roulier prend donc la place du président pour poursuivre ce conseil.

## 6° PREAVIS N°11 : CHANGEMENT DU PANNEAU ELECTRIQUE DE LA STEP

Monsieur Michel Cornamusaz se charge de lire ce préavis. La Municipalité propose d'accorder le crédit de 12'000 CHF.

Monsieur Ferdinand Cornamusaz se demande toutefois si la STEP pourra suffire à une augmentation de la population du village.

Monsieur Michel Cornamusaz lui répond qu'il est possible d'y ajouter des plaques filtrantes et d'augmenter les heures de ventilation.

Monsieur Saman Handschin intervient pour savoir d'où vient l'entreprise mandatée pour ce travail.

Monsieur Michel Cornamusaz lui explique qu'il s'agit d'une entreprise à laquelle Monsieur Deriaz de Grandson, avec qui le village a souvent eu affaire, a remis sa société. Elle offre donc les mêmes prestations que lui. C'est pourquoi la commune a choisi de continuer de traiter avec cette entreprise.

Madame Corinne Roulier demande si les STEP ont une durée de vie limitée et s'il ne faudra pas remplacer d'autres composants après le panneau électrique.

Monsieur Michel Cornamusaz lui répond que la durée moyenne est de 30 ans environ, mais qu'il est possible de renouveler l'installation. Il suffit que l'entretien soit fait au fur et à mesure pour éviter les problèmes. Il précise également que des analyses sont faites chaque mois par un bureau spécialisé.

Monsieur Amerigo Marre s'interroge si des rapports de maintenance ou d'entretien sont effectués régulièrement. Il lui est répondu par M. Michel Cornamusaz qu'une entreprise d'assistance s'occupe de l'entretien et d'un contrôle périodique tous les 2 mois environ. Ce qui est le cas par exemple pour le changement des filtres des joints.

Monsieur François Roulier intervient et appuie la question de la durée de vie des STEP. Il a lu le Rapport de la STEP de Villars-Epeney de 2016. Il y est mentionné un problème

au niveau de la pompe doseuse qui a un rendement inférieur à celle des communes environnantes. Il se demande donc s'il est judicieux de remplacer l'armoire électrique vu l'âge de notre STEP ainsi que ces problèmes de pompe Il proposerait plutôt une étude globale de rénovation de la STEP.

M. Michel Cornamusaz lui répond que le changement de l'armoire électrique est à envisager indépendamment de la pompe doseuse. Monsieur Bernard Duthé renchérit en affirmant que la situation de la STEP s'améliorera en réparant ce panneau électrique. Il met les conseillers en garde quant au risque de ne plus pouvoir dépolluer correctement si le panneau n'était pas changé sous peu. Il ajoute qu'il s'agit d'un investissement durable, puisque le remplacement du panneau est un entretien habituel à faire dans les installations électriques tous les 25 ans environ et que le reste de la STEP est toujours fonctionnel. Le coût d'une nouvelle STEP serait très élevé, alors qu'on s'en tient à 12'000 CHF pour changer l'installation électrique et garantir la pérennité de la STEP.

La Municipalité informe que les 11'700 CHF prévus pour la STEP seront pris dans le fond de réserve.

Monsieur Amerigo Marre se charge de lire le rapport de la commission de gestion qui conseille d'adopter ce préavis tel que présenté.

Le préavis N°11 est donc adopté par 12 voix pours, 2 voix contres et 11 abstentions.

## **7° DEVIS POUR NOUVELLES CONSTRUCTIONS AU CIMETIERE**

Monsieur Julien Leuthold se charge de montrer aux conseillers généraux une présentation concernant les modifications possibles du cimetière.

En effet, une visite du cimetière par un paysagiste a été organisée. Le bureau Gilbert Henchoz a été mandaté pour faire une proposition d'offre. Cela a donc permis l'élaboration d'un cahier des charges qui est présenté aux conseillers.

Monsieur Stéphan Cea se demande s'il y a la possibilité de faire une contre-offre, puisqu'il y aurait peut-être une différence de prix conséquente en demandant directement à un paysagiste.

En effet, les membres du conseil semblent se mettre d'accord en jugeant les prix proposés trop élevés.

Le nouveau président intervient pour rappeler qu'un nouveau règlement communal sur le cimetière a été adopté et dans lequel sont prévus un columbarium et un jardin des souvenirs. Il convient donc de décider ce qu'il faut faire connaissant la nature des coûts avant d'engager 7500CHF pour l'avant-projet. Il précise qu'il s'agit aujourd'hui simplement de donner son avis suite à la votation sur le nouveau règlement du cimetière et non d'une prise de position sur un préavis.

Suite aux différents avis donnés par plusieurs membres du conseil, il propose de mandater la Municipalité pour continuer une étude à moindre coût en choisissant le jardin des souvenirs ou le columbarium.

La municipalité souhaiterait un vote point par point pour se mettre d'accord de façon plus claire.

Le vote se présente de la façon suivante :

- Les conseillers souhaitant la création d'un jardin des souvenirs en connaissant à présent les coûts occasionnés par les travaux.

**2 sont pous, 2 sont contres et tous les autres s'abstiennent.**

- Les conseillers souhaitant la création d'un columbarium en connaissant à présent les coûts occasionnés par les travaux.

**3 sont contres et les autres s'abstiennent.**

- Les conseillers souhaitant un entretien des tombes et du cimetière uniquement, ainsi qu'une modification du règlement du cimetière à faire pour le prochain conseil.

**15 sont pous et les autres s'abstiennent.**

→ Les conseillers généraux se mettent d'accord pour renoncer à de nouvelles constructions et se limiter à un entretien convenable du cimetière. Le règlement doit être modifié en fonction de ce vote.

## **8° FLEURIR ET SECURISER LE VILLAGE**

Suite aux nombreuses demandes de la part des membres du village, la Municipalité présente plusieurs alternatives pour fleurir et sécuriser le village.

En ce qui concerne l'embellissement du village :

- Une des possibilités serait de planter des fleurs comme des jonquilles par exemple sur les parcelles appartenant à la commune.
- Une deuxième option, serait de réitérer l'expérience faite pour le 250<sup>e</sup> en étendant les bacs à fleurs en bord de route à chaque entrée du village (nord et sud).
- Dans un deuxième temps, si tout se passe bien il serait possible d'en installer tout au long de la rue du milieu.

Monsieur Julien Leuthold précise qu'il faudra faire attention aux passages des machines agricoles.

Il ajoute que l'autorisation des personnes devant chez qui les bacs à fleurs seraient installés est nécessaire, puisque ça serait à eux de s'en occuper.

Il met toutefois en garde que le choix des fleurs devra se faire consciencieusement, puisque la hauteur maximale devra être de 60cm comprenant les bacs à fleurs et les fleurs. Ils devront également poser des réflecteurs sur chaque bac par mesure de sécurité.

Madame Perri Handschin demande s'il est possible de délimiter correctement les places de parc à l'entrée sud du village, puisque les voitures sont souvent parkées sauvagement. Elle demande aussi de préciser les places appartenant à la commune, pour savoir s'il y avait la possibilité aux membres du village de les louer.

Monsieur Mario Messina renchérit en admettant qu'il serait bien de mettre de l'ordre au centre du village. Il constate que la place publique est souvent squattée par divers véhicules.

Monsieur François Roulier propose donc une mise à l'enquête pour régulariser les places de parc si le besoin s'en fait ressentir.

Monsieur Julien Leuthold propose un volontariat pour s'occuper des pots de fleurs qui seront plantées progressivement (en commençant par 4 bacs sur les 12 bacs à fleurs possibles). L'achat et l'entretien des bacs seraient dédommagés à raison de 255CHF la première année, puis ensuite 150Chf par année.

Cette proposition fait suite aux demandes de Madame Perri Handschin et Monsieur Amerigo pour embellir le village.

On passe donc on vote pour cette proposition.

Madame Corinne Roulier précise que le vote se porte sur les bacs à fleurs aux deux entrées du village uniquement.

Pour l'embellissement à l'entrée et la sortie du village : **18 membres pous, 3 sont contres. La proposition est donc acceptée.**

Monsieur Attila Krüzeli s'est proposé pour s'occuper des bacs à fleurs à l'entrée sud du village et Monsieur Amerigo Marre pour ceux de l'entrée Nord.

Il est convenu que Madame Perri Handschin doit faire une motion concernant les lignes délimitant la parcelle de la famille Cornamusaz au centre du village.

Monsieur Julien Leuthold ajoute qu'après l'approbation du Conseil Général, un rapport devra encore être validé.

La deuxième proposition concerne l'amélioration de la sécurité au sein du village. Deux alternatives sont discutées.

- La première propose de limiter la vitesse à 20km/h aux deux impasses du village.
- La deuxième demande de fermer le tunnel du village à la circulation routière.

Monsieur François Roulier demande s'il faut faire une mise à l'enquête pour des initiatives pareilles.

Monsieur Mario Messina admet que des conditions particulières sont de rigueur pour les zones limitées à 20km/h.

Monsieur Amerigo Marre ajoute que la mise en place de chicanes accompagne souvent la mise en place d'une telle limitation.

On passe au vote pour les deux projets proposés :

- Concernant la mise en place des panneaux de limitation 20 : **3 membres sont pour, 8 sont contres et 3 s'abstiennent. → Le projet est donc refusé.**
- Concernant l'interdiction de la circulation routière sous le tunnel : **3 membres sont pous, 14 sont contres et 5 s'abstiennent. Le projet est donc également refusé.**

## **9° REGLEMENT ET UTILISATION DE LA DECHETERIE**

Monsieur Julien Leuthold présente au Conseil Général des diapositives concernant l'importance du recyclage et le règlement de la déchèterie. Parmi les nombreuses informations apportées, il affirme que les appareils ménagers ainsi que d'autres déchets n'ayant pas leur place à la déchèterie sont à ramener aux magasins.

Monsieur François Roulier propose à la Municipalité de faire un tout-ménage à la population, puisque la majorité des habitants du village ne sont pas présents au conseil.

François ajoute qu'il s'agit d'une taxe de pollueur-payeur, puisqu'il s'agit de la conscience écologique de chacun et que si l'envie leur en prend, tout peut être mis dans les sacs blancs.

Monsieur Julien Leuthold ajoute qu'actuellement il y a un déficit concernant la taxe pour l'élimination des déchets, et que la commune se voit contrainte d'augmenter la taxe des particuliers. Elle va passer de 40 CHF à 60CHF par personne à partir de 2018 pour les

résidents principaux et secondaires. Il rappelle que cette taxe peut aller jusqu'à 100CHF par personne.

### **10° PREAVIS N°12 : BUDGET 2018**

Monsieur François Roulier demande pourquoi le montant de la taxe ordure est de 12'000CHF dans le préavis alors qu'elle est de 8500.- dans le budget. Il lui est répondu qu'en effet le **budget de 8500 est juste** mais le montant sur le préavis est faux.

Il demande également si les 12'000 pour l'armoire sont prévus pour 2017 ou pour 2018. Monsieur Bernard Duthé lui répond qu'il souhaite la faire passer sur le budget de l'année en cours.

Monsieur François Roulier aimerait également savoir à quoi correspond le revenu prévu de 2000CHF dans l'administration. La municipalité lui répond qu'il s'agit de divers actes ou prestations de la commune qui ont été facturés (comme les permis d'habitation par exemple).

Le rapport de la commission de gestion est lu par Monsieur Amerigo Marre.

Pour l'acceptation du rapport, 12 membres sont pous, 0 contres et 12 s'abstiennent. Le rapport est donc accepté.

### **11° AUTRES COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE**

La Municipalité rappelle que le curage des conduits publics d'eaux usées aura lieu le jeudi 9 novembre 2017 comme il l'est expliqué dans le mail envoyé aux membres de la commune.

Monsieur Attila Krüzeli demande si le nettoyage des grilles est prévu en même temps, ce à quoi la Municipalité répond qu'en effet elles seront nettoyées, mais pas changées puisqu'il s'agit d'un travail plus compliqué.

Concernant les sillons, il est convenu que chacun s'occupe de sa propre grille.

Elle ajoute qu'un balayage de la commune est prévu pour le mardi 14 novembre.

Monsieur Michel Cornamusaz ajoute que concernant la PCI, il n'y a pas encore eu de séance, mais la nouvelle association dont la commune a accepté les statuts a été assermentée le 21 septembre. Le 19 octobre, la cessation d'activité de la PCI d'Yverdon a eu lieu.

La prochaine séance de la nouvelle association aura lieu le mercredi suivant le conseil, donc Monsieur Michel Cornamusaz aura de plus amples informations pour la prochaine séance.

### **12° INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Puisque tous les sujets semblent avoir été traités, aucune intervention supplémentaire n'est à l'ordre du jour.

### **13° JETONS DE PRESENCE**

Les jetons de présence sont distribués, puis le Président clôt la séance à 22h32.

Le président

La secrétaire